« SCoT Infos… »

Bulletin d'information du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Dinan — Juillet 2012 – N ° 5

Dernière ligne droite…

La troisième phase d'élaboration du SCoT débutera dès la rentrée: celle de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Les principes d'aménagement développés dans le PADD seront précisés pour constituer un ensemble de règles garantissant la mise en œuvre du DOO et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux.
Ce document finalisé, nous permettra d'organiser et de gérer le territoire au quotidien.

Cependant, ce PADD reste provisoire jusqu'à l'approbation du SCoT (prévue en fin d'année 2013) : il peut pendant toute la durée d'élaboration du DOO, faire l'objet d'amendements.
D'ailleurs, les différentes études engagées telles que l'étude Transports, l'étude Climat, et le Document d'Aménagement Commercial (DAC), permettront de venir compléter notre PADD.

Le DAC constitue une réponse originale à une série de trois questions : quelle quantification ?quelle qualification ? quelle localisation donner au développement commercial dans notre territoire concerné ?

Je ne peux que vous encourager de nous faire part de vos remarques sur ce projet débattu en Comité Syndical.

Le SCOT et les projets de territoire en cours, en proposant des intentions cohérentes, faciliteront ainsi les futures démarches contractuelles avec l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.

Je vous remercie tous, par avance pour votre implication au projet et au devenir de

Viviane LE DISSEZ,
Députée
Présidente du Syndicat Mixte du Pays de Dinan

Le cadre d'action du SCoT défini

Au cours des six derniers mois, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été proposées, débattues, et amendées par les partenaires associées et les élus du comité syndical de Pays.

Ainsi, c'est autour **4 objectifs** que le PADD se construit et que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) va être élaboré.

1. Dynamiser le Pays autour du pôle dinannais, tout en affirmant sa diversité entre urbanité, ruralité et culture littorale

2. Diversifier, intensifier et lier les territoires afin d'organiser l'accueil démographique

3. Conforter et développer l'attractivité et les diversités économiques du territoire

4. Préserver et mettre en valeur la mosaïque paysagère, patrimoniale et naturelle du territoire

Le DOO prend le relais pour traduire « règlementairement » ces objectifs. Il est composé **d'orientations prescriptives** et de **recommandations**.

Cela signifie quoi au juste ?
Le DOO est la seul pièce opposable du dossier SCoT. Le rapport de comptabilité qu'entretient le SCOT avec les autres documents d'urbanisme sera analysé au regard de son contenu.

Pour faciliter votre compréhension, vous trouverez ci dessous, des éléments d'explication sur la différence entre une prescription et une recommandation.

Qu'est-ce qu'une recommandation?

- Elle doit être prise au sens de la recommandation.
- Elle doit faciliter la mise en œuvre des prescriptions du SCoT en proposant des outils.
- Elle n'a pas de valeur règlementaire ou d'opposabilité.

Qu'est-ce qu'une prescription?

- Elle constitue un élément règlementaire et détaillé énumérant ce qu'il faut faire.
- Elle est opposable, selon la thématique qu'elle traite, aux documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLH, PDU…).
- Ce rapport d'opposabilité entre les prescriptions du DOO et ces documents d'urbanisme est un rapport de compatibilité.

Restez informé !

Le site internet du Pays de Dinan est en ligne.

Retrouvez notamment les infos SCoT sur www.pays-de-dinan.fr

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

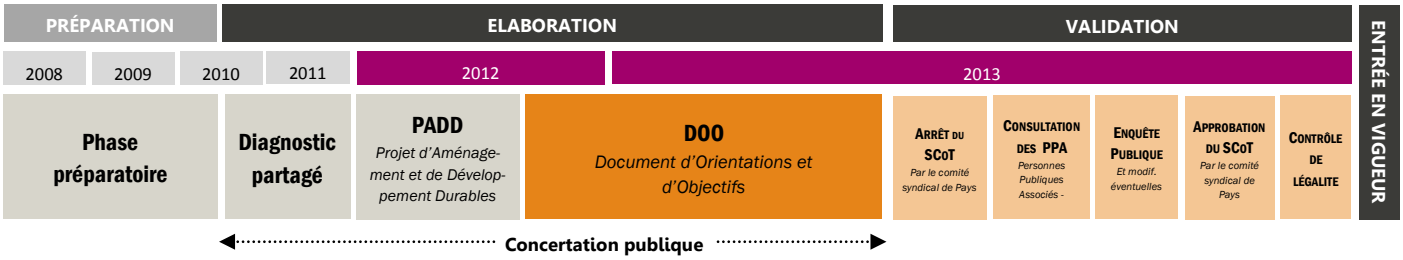

Le SCoT approfondi des enjeux clés

Quatre études complémentaires ont été lancées en 2012. Elles ont pour but de compléter l'étude principale et d'apporter des éléments d'aide à la décision aux élus. Elles concernent **l'aménagement commercial, la mobilité et les transports, le climat et les énergies et la loi littoral.** Dans ce numéro, focus sur l'aménagement commercial.

L'aménagement commercial est cadré par un **DAC** ou **Document d'Aménagement Commercial** au sein du SCoT.

Il précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentiels des commerces afin de répondre aux exigences d'aménagement du territoire, notamment en matière de revitalisation des centre-ville, de cohérence entre équipements commerciaux, desserte en transport en commun notamment collectifs et de maitrise des flux de marchandises, de consommation économe de l'espace et de protection de l'environnement, des paysages, de l'architecture et du patrimoine bâti.

IL PEUT assurer la régulation des implantations commerciales au regard des critères tenant de de la structure du territoire, de la protection de l'environnement ou de la qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire.

IL NE PEUT PAS s'occuper de considérations économiques ou de concurrence. En effet, cela irait à l'encontre des législations européenne et française.

L'offre commerciale du Pays de Dinan a été analysée dans sa globalité, à savoir en centre ville et en périphérie, par les membres du comité de pilotage élargi *(élus du Pays, sous préfecture, DDTM, conseil général, conseil régional, chambres consulaires , CAD22, CAUE, conseil de développement, section régionale de la conchyliculture)* accompagné du bureau d'études Terres Neuves. La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers y ont été largement associée.

Des hypothèses de développement à horizon 2030 sont en cours de discussion et d'arbitrages par les élus et les partenaires. Il est d'ors et déjà évident pour les acteurs qu'un équilibre entre l'offre de centralité et l'offre hors centralité doit être trouvé afin de ne pas fragiliser encore plus la dynamique des centres.

A suivre...

Comment prendre en compte les spécificités de la zone côtière ? Avec une GIZC !

Le Syndicat Mixte du Pays de Dinan avec l'association CŒUR Emeraude et la FAUR ont été retenu par la Région, l'Etat et l'Europe pour conduire une démarche de **Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC)** sur un périmètre allant du Cap Fréhel à la pointe du Groin.

Cette **méthode de travail** est basée sur l'articulation des projets en cours et fait travailler des partenaires variés dans une même perspective de développement économique, social et environnemental.

Elle vise à agir **rapidement, directement et concrètement** sur des aspects stratégiques de cet espace. Une 1ère étude destinée à mieux connaitre les pratiques de nautisme et de carénage a débuté. **Des éléments qui viendront sans nul doute abonder le projet de SCoT sur la zone côtière !**

Plus d'informations : wwww.pays-de-dinan.fr

Votre interlocuteur : Christophe SECULA, chargé de mission GIZC, gizc@pays-de-dinan.org

Votre contact SCoT en Pays de Dinan
Camille MEUNIER,
chargée de projet SCoT
camille.meunier@pays-de-dinan.org

Syndicat Mixte du Pays de Dinan
7 rue Victor SCHOELCHER
22 100 Dinan
Tél 02 96 87 42 40/Fax 02 96 87 41 97

Responsable publication :
V. LE DISSEZ